

DÉLIBÉRATION n° 2022/153

L'an deux mille vingt-deux et le 12 décembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Pierre DUMAINE, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Maurine FOSSAT à Sandrine DURAN, Joël MANO à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Ecoles - Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif du Territoire (PEdt) et d'un Plan Mercredi

La convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif du Territoire et d'un Plan Mercredi a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mise en place pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de Lannemezan, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le Projet Educatif du Territoire/plan mercredi est mis en place avec la ville de Lannemezan (commune et caisse des écoles), les associations locales (centre de loisirs) et les partenaires institutionnels (CAF, ministère de l'Education de la jeunesse et des sports, l'Etat par le biais de la préfecture).

Les objectifs du projet éducatif territorial sont notamment de :

- Participer à la vie de groupe et devenir le citoyen de demain
- Accompagner la parentalité
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser l'accès indifférencié aux loisirs et aux accueils
- Participer à la réussite éducative et scolaire
- Prendre en compte la différence et le handicap
- Harmoniser l'accueil des enfants

Le Projet Educatif du Territoire/plan mercredi est structuré autour des projets pédagogiques des Accueils de Loisir Associés au Ecoles (ALAE), du Local Jeunes, et du Centre de Loisirs (joint à l'envoi de l'ordre du jour du présent conseil).

Par la signature de cette convention, au-delà de la valorisation des actions menées par les équipes en charge de ces dispositifs, nos structures bénéficieront d'un appui de l'Etat et de la CAF sous forme d'apports techniques et financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

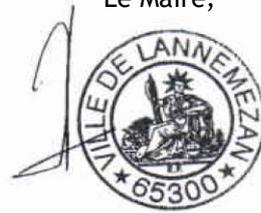
DECIDE

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif du Territoire et d'un Plan Mercredi pour une période de 3 ans à compter de la rentrée 2022.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2022